

CRÉATION

Arrêté n° 2010-098 du 31 03 2010

L'IME André Romanet est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013. La Fondation OVE gère plus de 100 établissements, services médico-sociaux, d'accueil d'urgence et de répit en France, au service de toutes les différences. L'établissement est implanté à Roanne depuis septembre 2007. L'IME propose un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique visant à la mise en œuvre de ses missions, à savoir favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie.



L'ADMISSION

L'orientation vers un Institut Médico Educatif (IME) est possible lorsque

l'enfant concerné :

- possède une notification MDPH (délivrée par décision de la CDAPH)
- est âgé de 6 à 16 ans.

Pour être accompagné par l'IME André Romanet, quelques critères doivent être remplis :

- les besoins de l'enfant doivent correspondre à l'accompagnement proposé par les professionnels,
- l'adhésion et le soutien des parents aux propositions d'accompagnement,
- une situation géographique de résidence : bassin Roannais



32 places dont
22 pour la déficience
intellectuelle moyenne
sévère et 10 dédiées
aux troubles du spectre
autistique.



Déficience intellectuelle
moyenne et TSA.



équipe interdisciplinaire

12 professionnels éducatifs - 8 professionnels thérapeutiques
- 4 services généraux - 3 services de nuit - 1 assistante
sociale - 1 personnel administratif - 1 coordinateur éducatif

Situation géographique

L'établissement se situe sur la commune de Roanne,
27/29 Chemin Grosdenis.

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

- Accès par le Star,
(<https://www.bus-star.com>, Tél : 04 77 72 77 27)
Ligne 3 direction Mayollet arrêt St Clair
Ligne 6 direction Villerest arrêt Grosdenis

Par la route :

- En venant du centre-ville, rue de Clermont, à gauche au feu, boulevard Blanqui, deuxième à droite rue du Moulin à vent, deuxième à gauche Chemin Grosdenis

Contact

- Directeur de territoire
Jean Claude JABOULAY
jeanclaude.jaboulay@fondation-ove.fr
- Directrice adjointe
Christelle RODIERE
christelle.rodier@fondation-ove.fr



OVE - IME ANDRÉ ROMANET
27/29 Chemin Grosdenis
42300 ROANNE
Tél. : **04 77 65 84 06**
Fax : **04 77 65 89 19**
andre.romanet@fondation-ove.fr

www.fondation-ove.fr



IME André Romanet

Institut Médico-Éducatif

septembre 2019





LA MISSION

Accompagner en évaluant et adaptant les actions éducatives pour un parcours individualisé.

Former dans les apprentissages scolaires.

Soigner en apportant les prestations paramédicales nécessaires.

Favoriser l'autonomie par le développement de l'apprentissage de la vie quotidienne et l'exercice de la citoyenneté.

L'ensemble de ses missions participe à aider l'enfant à se construire/ ou se reconstruire en sollicitant ses compétences.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est élaboré et mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire et par vous-même autour des axes suivants :

- éducatif (en journée ou en hébergement),
- pédagogique (classe interne à l'établissement ou classe inclusive en milieu ordinaire et/ou inclusion scolaire),
- thérapeutique, soins, social, insertion préprofessionnelle sous forme de stages, culture et loisirs.

L'ORGANISATION

L'IME est organisé sur deux groupes :

- le groupe des petits (6 - 11 ans) est rythmé par les apprentissages éducatifs et scolaires.
- le groupe des grands (12- 16 ans) est rythmé par la pratique de différentes activités d'expressions, artistiques et sportives.



LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, et la charte des droits de l'usager sont remis à chaque usager et sa famille lors de la reprise d'activité (fin août).

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est établi dans la quinzaine qui suit l'entrée de l'usager au sein de l'IME et présenté à la famille pour validation. Il est reconduit chaque année.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est coconstruit avec la famille sur les bases des axes principaux définis par l'équipe pluridisciplinaire à partir des besoins de l'usager. Il est piloté par l'éducateur référent chargé de sa mise en œuvre.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) composé par des représentants élus des usagers, par des personnels de l'IME, par des représentants légaux des usagers et un administrateur des Amis de la Fondation, se réunit 3 fois par an. D'autres outils (commissions, comité, enquêtes de satisfactions) permettent une participation active des usagers et de leurs représentants légaux à la vie institutionnelle.



L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

L'IME André Romanet s'est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité, associant les professionnels, les personnes accompagnées et/ou leurs représentants légaux et les partenaires.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, des évaluations (internes et externes) sont régulièrement menées. Elles portent sur les effets produits par les activités, leur adéquation aux besoins et attentes des personnes accueillies, leur cohérence avec les missions imparties et les ressources mobilisées. Elles donnent lieu à un plan d'action.

LES PARTENAIRES

L'IME propose un suivi thérapeutique, éducatif et pédagogique en lien avec différents partenaires :

- éducation nationale (école, collège, ESS), enseignants référents,
- structures de soins (CMP, CATTP, hôpital de jour), services sociaux et médico-sociaux,
- associations (centre social), dispositifs de droit commun, mairie.

